



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31724</b>	De <b>M. Damien Pichereau</b> ( La République en Marche - Sarthe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > Prise en charge de plusieurs patients par les VSL	<b>Analyse</b> > Prise en charge de plusieurs patients par les VSL.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pertinence du regroupement de plusieurs patients sur un même trajet en véhicule sanitaire léger (VSL) en cette période de risque épidémique élevé. Le VSL est réservé au transport sanitaire de malades en position assise, avec un maximum de trois patients par véhicule. À ce titre, les VSL peuvent transporter plusieurs personnes, souffrant de pathologies lourdes, potentiellement immunodéprimées et qui à ce titre sont considérées comme des personnes à risques dans la période actuelle. Aussi, il souhaite savoir si une modification temporaire des modalités de prise en charge des patients par un véhicule sanitaire léger est envisagée.